Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260606-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 18 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

Mme Sophie SELLIN à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Maryvonne JAFFREZOU à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 06 06- Travaux- Sécurisation réseau basse tension et effacement réseaux éclairage public et télécom - P50 Mesmeur suite Ciaran

Rapporteur : J-L BLOT

Conformément à l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	77 000 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	17 000 € HT
- ELECTRIFICATION Sécurisation	256 000 € HT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260606-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

Soit un total de	350 000 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	280 250 €
Financement de la commune :	
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	57 750 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	12 000 €
- ELECTRIFICATION Sécurisation	0 €
Soit un total de	69 750 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75 % du montant HT des travaux et s'élève à 57 750,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Sécurisation réseau basse tension + effacement réseaux éclairage public et télécom - P50 Mesmeur suite Ciaran ;
- d'accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 69 750 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière, jointe à la présente délibération, conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

